



COMMUNE D'OPPEDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

(Conseil élu le 23 mars 2014)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 29 Juin 2017 à 18 heures 30

Date de convocation : 02/06/2017

Conseillers présents : DEILLE Alain, GREGOIRE Jean, BETTEMBOURG Noëlle, CASTEAU Isabel, PAGES Jean Pierre, FERAUD Gérard, OLIVET Michelle, BAGNOL Laurence, BARDONNET Aurore, BUHON Claude, BOSC Martine, YUSTE Guillaume.

Absent(e) excusé(e) : - ALLEGRO Anne-Marie qui donne pouvoir à Mme BARDONNET
- DEBATTISTA Hugo qui donne pouvoir à Mr DEILLE

Absent(e) non excusé(e) : - MONE Virginie

1/ Désignation du secrétaire de Séance : BARDONNET Aurore

2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

Aucune

3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

Mme CASTEAU: CA LMV : Conseil Communautaire :

Mise en service du parking du Grenouillet à Cavaillon, navette gratuite à partir de ce parking pour le centre ville de Cavaillon.

La 1ere réunion de la commission « Politique de la ville » aura lieu la semaine prochaine

Mr GREGOIRE : CA LMV – Programme TEPCV : valorisation des CE (certificat d'économie), il faudra prendre en compte cette possibilité pour les travaux de la mairie, un questionnaire a été transmis aux communes, les travaux concernés devront être terminés pour fin 2018

Mr PAGES : **Syndicat d'électrification rural** : création d'un site internet à partir de septembre, vote des budgets et installation de bornes électriques

4/ Décisions de Monsieur le Maire prises au visa de la délibération 56/14 du 13/12/2014 portant délégation.

5/ Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle le rapport de présentation (13 pages) et le bilan de la concertation (21 pages) adressés aux conseillers par courriel le 23 juin 2017.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-14, L103-2 et R153-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2014 ayant prescrit la révision du POS en PLU, fixant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision.

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal en date du 9 février 2016.

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Monsieur le Maire expose le bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la révision du POS valant PLU :

- ❖ Prendre en compte les évolutions constantes de la commune ainsi que celles de l'intercommunalité (Communauté de Communes « Luberon Monts de Vaucluse », SCOT du Bassin de vie de Cavailon-Coustellet-l'Isle sur la Sorgue).
- ❖ Inscrire le développement de la commune dans une vision à moyen terme (20 ans) en veillant à conforter son identité.
- ❖ Prendre en compte les récentes évolutions législatives et réglementaires.
- ❖ Positionner la qualité du cadre de vie au cœur de la réflexion sur l'habitat, les activités économiques (agriculture, artisanat, commerce, tourisme, industrie), les déplacements, les équipements publics, l'environnement et l'évolution des paysages naturels et urbains.
- ❖ Fixer les règles de l'occupation des sols de façon à assurer un équilibre entre : urbanisation (besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat) développement économique, protection des espaces naturels et fragiles, maintien de la qualité du cadre de vie, par une utilisation économe des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, par la protection des sites, des milieux et des paysages naturels et urbains.
- ❖ Maîtriser le développement urbain en étudiant les possibilités de développement du centre-bourg et des hameaux, notamment en situant celui de Coustellet dans sa réalité urbaine (hameau situé sur quatre communes).
- ❖ Créer les conditions foncières et réglementaires pour améliorer les circulations (véhicules à moteurs, vélos, piétons) entre le centre-bourg et les hameaux, particulièrement entre les Poulivets et Coustellet.
- ❖ Veiller à la maîtrise et à la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, à la préservation des ressources naturelles (eau, forêt, minéraux, sols, sous-sol), de la biodiversité, à la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature, ainsi qu'à la préservation des continuités écologiques.
- ❖ Intégrer les préconisations issues des études relatives à l'instauration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le vieux village et ses piémonts.

Monsieur le Maire rappelle les termes du débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations du PADD :

1. Créer les conditions d'accueil (habitat) favorables à l'arrivée de jeunes ménages, favoriser une croissance raisonnée de la population tout en renforçant l'identité des Poulivets dans son positionnement de « bourg centre ».
2. Rechercher un développement économique équilibré entre le dynamisme de Coustellet, et la nécessaire présence de services de proximité aux Poulivets en valorisant l'attrait touristique du Luberon
3. Conforter l'identité rurale et de haute valeur patrimoniale de la de la commune.

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE (Par 13 Pour et 1 Contre : Mme CASTEAU isabel) , LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- 1 – d'approuver le bilan de la concertation présenté ;
- 2 – d'arrêter le projet de PLU tel qu'il a été présenté par M. le Maire et est annexé à la présente délibération ;
- 3 – de soumettre pour avis le projet de PLU
 - aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme,
 - à l'autorité environnementale,
 - à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
 - aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Conformément à l'article L153-19 du Code de l'Urbanisme, le dossier du projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

6/ Questions diverses

7/ Informations diverses

A / Fin du chantier de travaux de sécurisation du rocher du Portalet

B/ Départ de Mme VALENSOT

C/ Remplacement de Mr FAUGERE Gilles pour la gestion de l'Espace « Jardin de Madame » par Mr Pierre MONTAGNA

D/ Ecole- Organisation de la semaine scolaire : Mme BARDONNET informe qu' une réunion aura lieu le 03 Juillet en Conseil D'Ecole extraordinaire afin d'arrêter la position de la commune qui doit être transmise pour le 04/07/2017

E/ Mme BETTEMBOURG Informe qu'un forum communautaire des associations est prévu le 16/09/2017 à Coustellet, il est décidé de maintenir le forum communal du 09/09/2017

F/ CA LMV : Transport : Mr GREGOIRE signale la mise en place du service sur le territoire LMV Une demande sera faite afin de prévoir une gare routière à Coustellet

La séance est levée à 20 heures 15
(3 Personnes dans la salle)

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A OPPEDE, le 30/06/2017

La Secrétaire de séance
BARDONNET Aurore



Le Maire
Alain DEILLE

